

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS126

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 40, substituer au mot :

« six »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à établir la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.